



COMMUNE DE LA SAGNE

Rapport du Conseil communal au Conseil général de La Sagne relatif à l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs au 1^{er} janvier 2025

Monsieur le président, Madame, Monsieur,

Le Parc naturel régional du Doubs (PNRD) est né de la volonté de communes, d'associations locales et de groupements d'intérêts de constituer une structure pouvant contribuer à un développement régional durable. La préoccupation était à la fois environnementale (protéger le patrimoine naturel et paysager), sociale (intégration des acteurs et collaborations) et économique (développer la région afin de la rendre plus attractive). Il reflète donc le désir de maintenir une qualité de vie élevée sur son territoire tout en diversifiant son économie autour de **ce qui fait son identité : une importante diversité biologique et paysagère, une agriculture extensive d'élevage, le travail de la forêt et une tradition de précision héritée de l'horlogerie.**

Le Parc n'a cependant pas de pouvoir réglementaire ou de contrainte. Il n'octroie pas de permis ni d'autorisation, il ne s'oppose pas aux constructions ni aux initiatives locales. Le Parc ne décide et ne conduit pas seul ses projets : il collabore avec près de 100 acteurs institutionnels et privés : cantons, associations, acteurs agricoles et touristiques, population et, en particulier, les communes. En contribuant aux projets de ces dernières, le Parc permet un « retour sur investissement » non négligeable puisque son financement provient à 80 % de l'extérieur de son territoire (Confédération, cantons, fondations, etc.). **En moyenne, ces dix dernières années, chaque franc de cotisation investi par les communes a permis de lever CHF 17.- auprès d'autres acteurs entre 2020 et 2022.**

Le PNRD a obtenu la reconnaissance fédérale en tant que "Parc naturel régional d'importance nationale" le 1er janvier 2013, ceci pour une première période de dix ans, rejoignant ainsi le rang des 19 parcs d'importance nationale reconnus par la Confédération.

En 2022, après de nombreux échanges et réflexions avec des représentants du Parc et du canton de Neuchâtel, les conseils communaux de 5 communes de la vallée de La Brévine et des vallées de La Sagne et des Ponts-de-Martel ont confirmé leur intérêt à déterminer la possibilité pour leur village de rejoindre le périmètre du PNRD. Pour ce faire, un dossier - comprenant différentes études démontrant que les conditions sont bien remplies - a été remis au Canton de Neuchâtel à la fin de l'année par la Région Montagnes Neuchâteloises. Ce dossier est actuellement en cours de concertation au niveau inter-cantonal (NE, JU et BE) et devra encore, par la suite, faire l'objet d'un préavis au niveau fédéral par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Cependant, le PNRD doit, dans ce processus complexe, mettre à jour sa Charte au cours du 2^e semestre de cette année, ce qui explique qu'il vous soit demandé de vous prononcer, en parallèle à l'examen final du dossier, en juin de cette année. Par la suite, l'adhésion des nouvelles communes neuchâteloises devra être validée par l'Assemblée générale du PNRD, en décembre. Enfin, au printemps 2024, la nouvelle Charte du Parc comprenant notamment la mention des nouvelles adhésions, devra être déposée pour validation à l'OFEV. Ce n'est qu'au terme de ce parcours que l'entrée de notre commune sera véritablement effective, à l'horizon 2025.

Dans la Région Montagnes Neuchâteloises, les communes de La Chaux-du-Milieu et des Ponts-de-Martel se prononcent également au mois de juin, selon ce calendrier. Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont d'ores et déjà renouvelé leur adhésion¹ pour la période 2023–2032.

¹ Les Planchettes ont choisi de sortir du PNRD en raison de décisions prises par l'ancienne gouvernance du Parc.



COMMUNE DE LA SAGNE

Les autres communes de la région, soit La Brévine, Le Cerneux-Péquignot et Brot-Plamboz, n'ont pas souhaité entrer en matière ou se sont déjà prononcées négativement. Tout comme le Canton, nous déplorons ces décisions ayant vraisemblablement été prises de manière précipitée.

En effet, le Conseil communal estime qu'une adhésion au PRDN serait bénéfique pour la commune et ses projets car :

- ✓ elle permettrait, avec le label de Parc naturel régional, la mise en évidence des remarquables qualités environnementales et les paysages préservés de nos communes, qui sont complémentaires aux pôles urbains que sont La Chaux-de-Fonds et Le Locle;
- ✓ elle stimulerait notre potentiel de développement touristique, autour d'une offre nature – culture raisonnable et raisonnée en adéquation avec la destination "Jura & Trois-Lacs" et les objectifs du Plan directeur du développement touristique de la Vallée de La Brévine approuvé par votre autorité et permettrait ainsi de promouvoir encore davantage nos atouts : Sentier des statues, Communal de La Sagne, sports de neige,...;
- ✓ elle valoriserait les activités agricoles et les produits de la terre (miel, fromage, produits carnés,...) avec son label, en partenariat avec Neuchâtel Vins et Terroir;
- ✓ elle soutiendrait le milieu agricole en général et, sans obligation aucune, offrirait des aides pour les exploitations souhaitant faire la transition vers le bio;
- ✓ elle offrirait, pour ce qui précède, des perspectives de promotion à large échelle au travers des plateformes prévues pour l'ensemble des parcs du pays.

Conclusion

Adhérer au PNRD cela signifiera, dès le 1^{er} janvier 2025, plus de moyens pour les projets existants et futurs de notre commune, pour autant qu'ils soient en adéquation avec la Charte du PNRD. La seule contrainte, en contrepartie, serait le versement d'une cotisation annuelle de CHF 3.- par habitant, soit environ CHF 3'200.-. Notre commune s'engagerait à contribuer aux objectifs du PNRD certes, mais selon ses choix et ceux de ses habitants, nous ne serions ni obligés, ni empêchés, de quoi que ce soit dans notre développement.

Quant à l'identité de notre commune au regard du Doubs, actuellement, seules 9 des 15 communes membres du Parc sont réellement limitrophes de la rivière. La Commune de La Sagne ne serait donc pas une exception et partage de nombreuses similitudes avec les localités déjà membres du PNRD. Enfin, la création d'un Parc naturel régional propre à notre région est exclue pour l'heure : cette opportunité pour notre village ne se représentera donc pas avant une dizaine d'années.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande de soutenir ce projet en soutenant l'adhésion de la Commune de La Sagne au Parc naturel régional du Doubs (PNRD).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Conseil communal

Annexe : Contrat-type d'adhésion

La Sagne, le 22 mai 2023
CC/Adm.



COMMUNE DE LA SAGNE

Carte du Parc du Doubs

Communes membres et communes candidates de la Région Montagnes neuchâtelaises (horizon 2023)

Réalisé par objectif.ne
Version du 16.05.2023

